Avallon
...passionnément

République Française
Département de l'Yonne
Mairie d'Avallon

ARRÊTÉ N° AG 91-2023

PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE TRAVAUX RUE PASTEUR DU MARDI 28 MARS 2023 AU JEUDI 27 AVRIL 2023

Le Maire d'AVALLON,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière
Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,
Vu l'arrêté AG35/2023 du 16 février 2023 portant modification du stationnement et de la circulation à l'occasion de travaux rue Pasteur du lundi 27 février 2023 au jeudi 27 avril 2023,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles afin de permettre la bonne circulation des véhicules dans cette rue,

ARRÊTE

Article 1
Le stationnement est interdit en face du n°3 au n°9 de la rue Pasteur.
En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépends du titulaire.

Article 2
La matérialisation et la signalisation sont mises en place par les services municipaux.
Article 3
Les prescriptions ci-dessus s'appliquent du mardi 28 mars 2023 à 8H00 jusqu'au jeudi 27 avril 2023 à 18H00.

Article 4
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 5
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le

AVALLON, le 28 mars 2023
Le Maire,

MAIRIE D'AVALLON 5 YONNE

Jamilah HABSAOUI.